Copyright FRAD61

Du huit mars a esté par nous curé soubsigné inhumé dans
le cimitiere de Jean François Boulay agé d'un an et demy presens
de Nicolas et Anne Marie les pere et mere et autres parens qui ont
tous declaré ne sçavoir signer de ce par nous enquis. J Mery

Du quinze mars audit an a esté par nous curé soubsigné
baptisé pierre gerard fils naturel de Sebastien Samuel
fils de charles ainsi qu'il nous a esté declaré par charles
gerard pere de la mere de l'enfant qui se nomme
Marie gerard et d'Anne Nouvy sage femme presence
de Mathurin gislain sacristain et de pierre Saugeron
du bourg Renou sur les fonds par pierre boardin tenu
et Marie Samuel qui ont tous signé avec nous
fors la Marraine et Saugeron qui ont declaré
ne sçavoir signer de ce par nous enquis. Chaulzgard
pbre curé Gillard J Mery

Du cinq may a esté par nous curé d'autheuil inhumé
dans le cimitiere de Jean Marie Lidot agé d'environ
cinq ans en presence de Marie Brenet sa mere et autres
parens qui ont tous declaré ne sçavoir signer de ce
par nous enquis et interpellez a nommé le mort de cinq ans.
J Mery

Du vingt et un de may audit an 1747, Françoise
Brenet née de ce jour legitime mariage de François
et de Jacqueline Dalée a esté baptisée par Noble Antoine
Duval prestre antien curé d'Eloigny et Chaumes en
Chapellaly et Belgarde le parrain fut Pierre Marteau et la
Françoise Dalée dite la paroisse de Feins lesquels
ont declaré ne sçavoir signer de ce par nous interpellés
Duval

Du dix huit du dit mois et an 1747, Jean Montuley
né de ce jour legitime mariage de Michel Montuley et de
Marguerite Bigot a esté baptisé par Noble Antoine
Duval prestre antien curé d'Eloigny et Chapellaly et Belgarde
le parrain fut Jean Bigot de cette paroisse et la marraine
aussi de cette paroisse lesquels ont declaré ne sçavoir
signer. Duval

Le trois may 1756 a esté par nous curé
soubsigné celebré le Mariage d'entre Jacques Levray
fils de defunt François et de feu Françoise Levray
d'une part de la paroisse de Feins diocese de Séez
et de Calixtine Rousseau fille de defunt François
et de Marie Calixtine Debray d'autre part de cette
paroisse, ledit epoux agé de vingt huit ans ladite
epouse de vingt sept et huit ans. Le tout fait en faveur
de notre Ste mere l'eglise apres les fiancailles et les
trois proclamations de bans deument faites tant en
l'eglise dudit Feins que celle de Jean sans qu'il nous
ait apparu de part et d'autre aucun empechement
dont le devoir bans a fait le dimanche 27 juin
et 1er parroissiales. Vu le certificat du sr curé
de Feins a nous delivré en bonne forme en datte du
premier juillet dudit année au bas duquel est signé deux mots
Ledit epoux assisté de François Levray son frere, et
d'Antoine Levray son cousin germain; Madeleine Renaud
sa tante, Marie epouse de Roberts Debray son cousin
germain, Gervais Tailler parens tous presents a la dite
celebration. Le tout fait en presence de noël le Lay
Louis le mutier et Jean Mateux temoins qui ont
tous declarés ne sçavoir signer avec les parties contractantes
fors Ledit Debray, Tailler et Levray qui ont signés avec
nous. deux par nous interpellés. F Levray
Debray Gervais Tailler
J Mery

M.
Jacques Levray
Calixtine Rousseau